

SEANCE DU 12 Octobre 2020

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le 12 Octobre deux mille vingt sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Sophie TORDEUR, Sophie DURAND, Isabelle GARDINIER, Agathe DUCHAUFFOUR

Messieurs Marc PLASMANS, Lionel ORCEL, Thomas POLLET, Guillaume DE CHEVIGNY, Martial DUBAT, Pierre POUEYTO, Jean SIROT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Viviane SEGERS (pouvoir Madame Sophie DURAND)

Monsieur Bertrand SEGARD (pouvoir Madame Karine HEURTEUR)

Convocation du 05 Octobre 2020

Messieurs Thomas POLLET et Guillaume DE CHEVIGNY sont élus secrétaires de séance.

DECISIONS MODIFICATIVES

I. Personnel communal

Suite aux différents recrutements de personnel survenu cette année, il convient de rajouter des crédits supplémentaires afin de pouvoir honorer les salaires de fin d'année du personnel communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette décision modificative.

Décisions modificative n°3		
Opérations	Dépenses	Recettes
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 4 000 €	
Chapitre 12- 6413- Personnel non titulaire	+ 4 000 €	

II. Vitraux

Un vitrail de l'église de Rully a été fragilisé qu'il convient de changer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'ouvrir l'opération n°81 – Vitraux Eglise de Rully et d'y inscrire les montants définis ci-après :

Décisions modificative n°4		
Opérations	Dépenses	Recettes
020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 10 000 €	
Opération 81- Vitraux de l'église de Rully – Article 2181	+ 10 000 €	

CONVENTION RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (R .A.M)

Madame le Maire informe le conseil que la commune est invitée à reconduire la convention relative au relais des assistantes maternelles.

Pour permettre la mise en place des activités d'éveil des enfants confiés aux assistantes maternelles, la commune met à disposition la salle des Tilleuls et la salle des associations.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans
Madame le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne son accord pour le renouvellement de la convention relative au Relais des Assistantes Maternelles
- Autorise Madame le Maire à signer la convention pour une durée de 3 ans

REPARATION VITRAUX EGLISE DE RULLY

Un vitrail de l'église de Rully a été fragilisé cet été qu'il convient de changer.

La société Vitraux Max effectuera les travaux pour un montant total de 9 202.16 € HT.

Le conseil après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à monter un dossier de demande de subvention au département

RAVALEMENT FACADE DE L'EGLISE DE BRAY

Deux devis ont été reçus en Mairie afin d'effectuer le ravalement de façade de l'église de Bray.

Après en avoir délibéré, et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la société ETS. DOS SANTOS JOA pour un montant de 15 150 HT

Madame le Maire est autoriser à :

- Préparer un dossier de demande de subvention au Département.

PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNALE)

Madame le Maire expose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale à compter du 1^{er} Janvier 2021 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Après en avoir délibéré, et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal de Rully :

- S'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Monsieur Plasmans nous a fait lecture du rapport et aucune anomalie n'a été constatée.

Après avoir entendu les éléments communiqués et commentés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le rapport sur le service de l'eau potable 2019 de VEOLIA.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

1. Commission Assainissement et Eau :

- a) **ESSAIS DE GARANTIE** - Les essais de garantie des STEP et postes de refoulement ont été réalisés par SGS du 31 août 2020 au 04 septembre 2020.

Ils ont pour objectif de vérifier que les garanties contractuelles du constructeur sont bien tenues. Les essais de garantie ont pour but de déterminer la capacité et la qualité du traitement, les consommations et les rendements, dans les conditions de fonctionnement stabilisé et d'exploitation normale.

La conduite de l'installation pendant les essais de garantie est assurée par le Constructeur OPURE, représenté par Monsieur MILANDRI, avec le personnel exploitant de VEOLIA, affecté à l'exploitation de la station.

Conclusion : La capacité de traitement et le domaine de traitement garanti sont conformes aux stipulations de l'article II.2.1.1 du fascicule 81 titre II du CCTG.

- b) **LEVEE DES DESORDRES :** afin de valider la réception définitive des ouvrages, le constructeur OPURE bénéficiait d'un délai supplémentaires (Cf COVID) de trois mois, jusqu'au 9 Octobre 2020, afin de réaliser les travaux et correctifs demandés.

Si une partie a été effectivement réalisée, il reste encore quelques désordres à lever, soit sur les STEP, soit les PR.

OPURE s'engage à lever les réserves et les désordres avant le 30 octobre 2020.

Selon la levée des réserves, réception définitive des 2 STEP et PV de levée de toutes les réserves. Toutefois, compte tenu de ce nouveau retard, la mairie de RULLY signale qu'à partir du 09/10/2020 des pénalités de retard seront appliquées jusqu'à la levée de toutes les réserves.

2. Commission travaux :

a) Requalification de la Grande rue

Depuis 3 semaines, le projet **REQUALIFICATION GRANDE RUE** prend de la vitesse, dans un premier temps pour **l'enfouissement des réseaux**.

Ceci pour profiter des 10% supplémentaires des subventions, si les travaux débutent avant la fin de l'année, mais aussi, Il faut profiter des vacances scolaires pour intervenir devant l'école.

Les travaux se feront donc en 3 phases :

1^{ère} phase : Du 1 Grande rue, face à la place du château d'eau au carrefour du Vignet de la semaine 41 à 46 inclus

2^{ème} phase : Du carrefour du Vignet jusqu'au stop de la boulangerie de la semaine 47 à la semaine 51 comprise

3^{ème} phase : Fermeture semaine 52 – 53 et semaine 1
Semaine 2 et 6 (tout ce qui est privatif)

- La circulation sera déviée de 8h à 17 h, une déviation sera mise en place, la tranchée, pour des raisons techniques, se trouvant en milieu de chaussée.
- Le ramassage scolaire (moins impacté durant les vacances) sera donc modifié :
- Les arrêts Église et Mairie seront transférés en début de la rue de Chamicy après le château d'eau.
- Le ramassage des poubelles aura toujours lieu.
- Une réunion d'informations aux riverains est programmée jeudi 15 octobre 20 heures.
- Un courrier sera distribué dans les boîtes afin d'avertir toute la population.

L'appel d'offre pour la réfection et un meilleur cheminement des trottoirs et la voirie, est en route, après quelques ajustements avec la société SECT, (parvis de l'église, panneaux lumineux aux abords des écoles, place PMR place de l'Église).

b) Toitures

- Monsieur Julien Mickael a établi un devis pour l'enlèvement des 4 cheminées et la réfection du toit sur le presbytère.
- Le solin entre le mur de la salle des tilleuls et la réserve des pompiers étant défectueux, nous avons subi de grosses fuites dans cette même réserve, Monsieur Julien est intervenu le lendemain même.
Il a précisé à Madame Heurteur que le litonnage de la réserve était à changer, ainsi que quelques tuiles (de Beauvais, pas très facile à trouver). Un devis a été demandé.
- Dernièrement un nid de guêpes a encore dû être délogé par les pompiers sur la toiture de la mairie, côté cour. Sous une tuile près du solin, l'intervention a endommagé le solin. Madame Heurteur demande un devis à Monsieur Julien.

c) Assainissement maison médicale

L'installation des pompes de relevage, avec alarme, par l'entreprise ATM CHRÉTIEN aura lieu mercredi 14 octobre, afin de déranger le moins possible le cabinet médical.

d) Sécurité électrique

L'entreprise TALMANT est intervenue semaine 41, sur tous les désordres mis au jour lors de la visite de SOCOTEC : salle des sports, mairie, école, carquois, atelier technique, salle des tilleuls.

3. Commission des affaires scolaires :

La semaine du 5 au 10 Octobre fut épique pour notre Ecole :

Une des personnes travaillant à la cantine a été arrêtée pour une bronchite, son médecin lui a prescrit automatiquement un test PCR qui s'est révélé positif.

Par précaution, nous avons fait tester l'ensemble du personnel en contact avec cette personne et de ce fait sont restés chez eux pendant 7 jours en attendant le résultat. Ceux-ci se sont révélés négatifs.

Les institutrices ainsi que l'instituteur ne couraient aucun risque puisqu'ils portent leur masque en permanence et ont assuré l'école pour tous les enfants.

La Mairie a réussi à maintenir la cantine grâce au bénévolat des élus qui se sont relayés tout au long de la semaine.

Merci à tous ainsi qu'aux Parents pour leur compréhension.

D'autre part, Madame Pauline DUPLESSIS, qui tient actuellement l'Agence Postale communale, remplacera l'agent qui accompagne les enfants dans le bus pour une durée de 3 mois.

4. Commission fêtes et cérémonies :

La cérémonie du 11 Novembre se déroulera le 11 Novembre au cimetière de Rully à 11h00 en présence des enfants de l'école

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

- Un Rdv est pris avec le responsable de la DDT et la secrétaire générale de la sous-préfecture pour exposer les difficultés rencontrées avec l'architecte des bâtiments de France
- Madame Sophie Tordeur s'est rendu à la commission « aménagement du territoire et solidarités territoriales » le 7 octobre.
- Communauté de communes Senlis Sud Oise : Une commission d'un groupement de commandes permanent entre la CCSSO et ses communes membres est proposée. Pour ce faire, un recensement des fournitures doit être présenté et Mme Tordeur s'en charge
- Mme Tordeur nous fait part que la communauté de communes étudie la possibilité de mutualisation des Achats.

La séance est levée à 22h 15.

Prochain conseil municipal le 26 novembre 2020 à 20h00